

# Savoir reconnaître la maltraitance envers les aînés

ANDRÉE ROCHON  
CAAP MONTRÉGIE



**A**u Québec, les aînés choisissent de plus en plus d'aller habiter en résidence privée pour aîné (RPA) pour plusieurs motifs. Les raisons principales qui les amènent à une telle décision sont : le décès du/de la conjoint(e), l'entretien d'une maison qui devient une charge trop lourde, le besoin de socialisation, les problèmes de santé physique. La sécurité que représente un environnement qui ressemble souvent à une petite communauté est aussi un facteur pour lequel un aîné choisit ce style de vie. Mais qu'en est-il de la maltraitance en RPA ?

Je ne ferai pas ici une analyse de la nouvelle loi, mais de prime abord, il faut savoir que « tout prestataire de services de santé et de services sociaux ou tout professionnel reconnu en vertu du Code des professions dans l'exercice de ses fonctions ou de sa profession qui a un motif raisonnable de croire qu'une personne est victime de maltraitance doit signaler sans attendre le cas pour une panoplie de clientèles, dont les résidents en situation de vulnérabilité en résidence privée pour aîné (RPA) ». Pour les personnes qui ne se qualifient pas comme professionnels ou prestataires de services, le signalement est « volontaire », mais non obligatoire. De façon générale, la violence peut être physique, psychologique, organisationnelle, financière, sexuelle ou découlant de négligence.

La maltraitance peut être commise envers l'aîné vulnérable par toute personne de l'entourage tels voisins, préposés, personnel infirmier, gestionnaires, propriétaires, secrétaires, fils, filles, petits-enfants, époux, épouses et parfois des proches aidants. Certaines de ces personnes peuvent aussi



(Photo iStock)

**La maltraitance envers les aînés peut prendre diverses formes : physique, psychologique ou financière.**

être inconscientes du trouble vécu par la personne aînée lors de ces manifestations de maltraitance et ne pas être conscientes du dommage causé par leur comportement.

Malheureusement, la maltraitance a tendance à ne pas vouloir de témoins. Elle se fait souvent dans l'intimité de la relation que la personne a avec le maltraitant. Elle peut aussi être faite publiquement dans le but d'intimider, d'insulter, de gêner ou afin de s'assurer que l'aîné se conformera aux procédures.

Plusieurs niveaux de maltraitance sont observés par des résidents de RPA sans qu'ils le reconnaissent comme de la maltraitance. Voici quelques faits rapportés par

des aînés en RPA. Les faits suivants sont considérés comme de la maltraitance de la part de la RPA : quand un gestionnaire hausse le ton inutilement lors d'une discussion avec un aîné au sujet de son refus de l'augmentation de loyer ; quand on ne souligne pas, volontairement, l'anniversaire d'un aîné alors qu'on souligne celle des autres résidents ; quand un aîné se fait menacer d'éviction sans aucune raison valable ; quand on ne prend pas le temps d'expliquer à un aîné les retraits faits de son compte de banque en lui disant qu'il ne comprend rien de toute façon.

La maltraitance en RPA n'est pas chose nouvelle. La *Loi visant à lutter contre la*

*maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux vient maintenant encadrer le processus visant à protéger les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. Cette loi donne un cadre, des définitions et des informations sur les situations de vulnérabilité et comment y remédier.

Pour toute information, vous pouvez vous adresser au CAAP Montérégie, [liaison@caapmonteregie.ca](mailto:liaison@caapmonteregie.ca). Pour toute information concernant la violence envers les aînés vous pouvez contacter la ligne Aide Maltraitance Adultes aînés 1 888 489-2287.



DENIS TREMBLAY  
photographe

## VUE PANORAMIQUE DU HAUT-RICHELIEU



### Vue panoramique de la fête du Canada

Depuis l'an 2000, Joseph Khoury, président et fondateur de l'événement, organise et travaille fort pour que la fête du Canada ait aussi lieu à Saint-Jean-sur-Richelieu. Chaque année, quand la température le permet, nous célébrons la fête du Canada avec de magnifiques feux d'artifice près du pont Gouin dans le Vieux-Saint-Jean. Nous pouvons aussi assister gratuitement à différents spectacles musicaux et autres activités au parc Gerry-Boulet. Pour visualiser cette photo en mode virtuel 360°, visitez le code QR de deux à trois secondes à la position appareil photo, avec votre tablette ou cellulaire, puis cliquez sur Kuula. (Texte Micheline Hamelin Tremblay)